

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	24

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mmes HENRY-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2024-2-6

Demande de subvention DETR
Travaux impasse rue de Verdun
et rue de Nancy

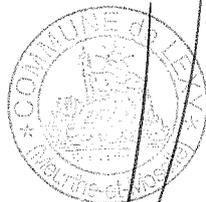
Excusés :

M.LENOBLE ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.PESCE ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme USELDINGER
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 février 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 février 2024.

Le Maire,



Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) – Travaux de voirie pour les travaux de requalification de voirie impasse rue de Verdun et rue de Nancy.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 106 220,00 €.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux impasse rue de Verdun et rue de Nancy d'un montant de 106 220,00 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

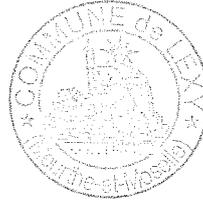


SOLLICITE une subvention de 30 % auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant HT
ETAT : DETR	106 220,00 € HT	30,00 %	31 866,00 €
Montant des subventions			31 866,00 €
Part communale		70,00 %	74 354,00 €
MONTANT TOTAL HT			106 220,00 €
TVA 20 %			21 244,00 €
MONTANT TOTAL TTC			127 464,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalite.com